

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2013

Publication : 26/03/2013

Convention de partenariat entre la CCI de Bordeaux et la Ville du Bouscat
Tramway –Ligne D
Avenant n° 1

Entre

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, établissement Public administratif de l'Etat, dont le siège est sis 17 place de la Bourse, 33076 BORDEAUX Cedex, représentée par son Président, représentant légal, Pierre GOGUET,

Ci-après dénommée « la CCI de Bordeaux ou la CCIB »

D'une part,

Et

La commune du Bouscat, située place Gambetta- 33110 Le Bouscat, représentée par Monsieur Patrick Bobet, agissant en qualité de Maire et pour le compte de la commune du Bouscat en vertu d'une délibération du

Ci- après dénommée « la commune du Bouscat »

D'autre part,

Ensemble dénommées « les parties »

Il est convenu ce qui suit :

Art 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant N°1 à la convention de partenariat conclue entre les parties à compter du 1^{er} janvier 2012, a pour objet la prolongation du partenariat tel que prévu à l'article 5.

Art 2 : Prolongation du partenariat

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention de partenariat, les parties conviennent de proroger leur partenariat d'une durée de neuf mois soit jusqu'au **30 septembre 2013**.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2013

Publication : 26/03/2013

Art 3 : Effet de l'avenant

A l'exception de la date d'effet prévue à l'art 2, l'ensemble des dispositions contenues dans la convention de partenariat demeurent applicables entre les parties.

Fait à Bordeaux, le

En 2 exemplaires originaux

Pour la Chambre de Commerce et d'industrie
de Bordeaux

Pour la Mairie du Bouscat

Pierre GOGUET
Président

Patrick BOBET
Maire